



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Décision relative à la représentation de la DIRECCTE au sein des observatoires départementaux de la négociation collective

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est soussignée ;

Vu les articles L2234-4 à 7, R 2234-1 à 4 et D 2622-4 du code du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace -Champagne-Ardenne -Lorraine;

Sur propositions des responsables des unités départementales de la DIRECCTE de la région Grand Est.

DECIDE

Article 1 : Sont désignés comme suppléants des responsables des unités départementales de la DIRECCTE Grand Est aux fins de siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social :

Département des Ardennes :	Mme LEON Armelle, responsable de l'unité de contrôle, suppléante de Mme AVRIL Zdenka, responsable de l'unité départementale
Département de l'Aube :	Mme LEROY Agnès, responsable de l'unité de contrôle, suppléante de Mme GRAILLOT Anne, responsable de l'unité départementale
Département de la Marne :	Mme ROGER Noëlle, responsable de l'unité de contrôle, suppléante de M. LEVENT Laurent, responsable de l'unité départementale
Département de la Haute Marne :	Mme DUSSAUCY Alexandra, responsable de l'unité de contrôle, suppléante de Mme VIENNOT Bernadette, responsable de l'unité départementale
Département de la Meurthe et Moselle :	M. MAROT Mickaël, responsable de l'unité de contrôle, suppléant de M. DIDELOT Philippe, responsable de l'unité départementale
Département de la Meuse :	M. REISSIER Guillaume, responsable de l'unité de contrôle, suppléant de M. DAVID Raymond, responsable de l'unité départementale
Département de la Moselle :	Mme MASCHERIN Audrey, responsable de l'unité de contrôle, suppléante de M. NICAISE Marc responsable de l'unité départementale
Département du Bas-Rhin :	Mme SCHNEIDER Aline, directrice déléguée, suppléante de Mme HOFFFEL Isabelle, responsable de l'unité départementale

Département du Haut-Rhin	Mme SIMON Céline, directrice déléguée, suppléante de M. KAPP Thomas, responsable de l'unité départementale
Département des Vosges	M. MAROT Mickaël, responsable de l'unité de contrôle par intérim, suppléant de M. MERLE François, responsable de l'unité départementale

Article 2 : Les responsables des unités départementales de la Direccte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 02 octobre 2018

La Directrice régionale,



Danièle GIUGANTI

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif -31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG.

La décision contestée doit être jointe au recours.